



Guide succinct des conférences, assemblées et manifestations de l'UIT

L'UIT fonctionne par le biais de conférences et de réunions où les membres collaborent, prennent des décisions et négocient les accords qui servent de base à l'exploitation des services mondiaux de télécommunication. Chaque type de réunion a un objectif et un résultat bien définis et joue un rôle particulier à l'appui de la mission de l'UIT.

Assemblées

- Assemblée plénière – CCIF
- Assemblée plénière – CCIR
- Assemblée plénière – CCIT
- Assemblée plénière – CCITT
- Assemblée des radiocommunications (AR)
- Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT)

Les Assemblées assurent la direction générale des activités des secteurs de la normalisation et des radiocommunications de l'UIT (anciennement les Comités consultatifs internationaux – CCIR, CCITT, CCIT, CCIF). Elles approuvent une liste de sujets techniques liés aux télécommunications (appelés *Questions*) et les soumettent à un certain nombre de Commissions d'études composées d'experts de différents pays. Elles créent ou dissolvent les Commissions d'études en fonction des besoins et élisent les présidents et vice-présidents de ces groupes. Les Assemblées adoptent également les Recommandations élaborées par les Commissions d'études de leur secteur.

Conférence de plénipotentiaires

La conférence de plénipotentiaires est le plus haut organe de décision et l'organe suprême de l'Union. Il s'agit d'une réunion des États Membres. Les conférences de plénipotentiaires adoptent les politiques fondamentales de l'organisation, déterminent ses structures et ses activités, établissent le plan financier de l'organisation et révisent la Constitution et la Convention si nécessaire. Les Actes finals des conférences de plénipotentiaires comprennent des instruments modifiant la Constitution et la Convention de l'UIT, les Règles générales régissant les conférences, assemblées et réunions, les Décisions, les Résolutions, les Recommandations, les Déclarations et les Déclarations additionnelles.

Conférence des radiocommunications

Tenue de Conférences mondiales ou régionales des radiocommunications afin d'actualiser et d'adopter le Règlement des radiocommunications et les Accords régionaux portant sur l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques.

- *Les conférences mondiales des radiocommunications* sont convoquées pour examiner des questions de radiocommunication particulières. Une conférence mondiale des

radiocommunications peut procéder à une révision du Règlement des radiocommunications ou examiner toute question de radiocommunication de caractère mondial se rapportant à son ordre du jour.

- *Les conférences régionales des radiocommunications* se rapportent à une région de l'UIT ou à un groupe de pays dans le but d'élaborer un accord concernant un service de radiocommunication ou une bande de fréquences spécifique. Les "Actes finals" de ces conférences comprennent normalement un plan de fréquences et les procédures associées pour sa mise en œuvre. Ces conférences ne peuvent pas modifier le Règlement des radiocommunications à moins d'être approuvées par une Conférence mondiale, et les "Actes finals" n'ont valeur obligatoire que pour les pays qui sont parties à l'accord.

Assemblée des radiocommunications – voir **Assemblées**

TELECOM – Exposition et Forum

L'UIT organise également des expositions et des forums mondiaux et régionaux comme ITU TELECOM World, qui rassemblent les plus éminents représentants des secteurs public et privé des télécommunications et des TIC et favorisent les échanges d'idées, de connaissances et de technologies, dans l'intérêt de la communauté internationale et, en particulier, des pays en développement. Les expositions présentent les dernières technologies TIC, tandis que les forums accueillent des intervenants de haut niveau et des intervenants des secteurs privé et public.

Conférence de développement des télécommunications

Les conférences de développement des télécommunications de l'UIT servent de forum pour étudier les questions de politique, d'organisation, d'exploitation, de réglementation, de technique et de finances liées aux besoins des pays en développement. Les conférences mettent également en place des commissions d'études sur des questions spécifiques aux pays en développement. Les participants comprennent des représentants des États Membres ainsi que des représentants des membres du secteur privé et des organisations régionales et internationales.

La Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT) adopte une déclaration, un plan stratégique et un plan d'action qui orientent les travaux du Bureau de développement des télécommunications (BDT). Les résolutions, décisions, recommandations et rapports des conférences sont soumis à la conférence de plénipotentiaires de l'UIT.

Forum des politiques de télécommunication

Le Forum mondial des politiques de télécommunication (FMPT) de l'UIT a été établi en vertu de la Résolution 2 (Kyoto, 1994) de la Conférence de plénipotentiaires. Il a pour objet de permettre aux États Membres et aux Membres des Secteurs de l'UIT de débattre des nouvelles questions de politique et de réglementation des télécommunications découlant de l'évolution de l'environnement des télécommunications et de procéder à des échanges de vues et de renseignements à cet égard. Les forums mènent leurs travaux sur la base d'un rapport établi par le secrétariat de l'UIT, des contributions des pays Membres (qu'ils participent ou non à la

manifestation), ainsi que des vues exprimées au cours des discussions. Le FMPT établit des rapports et, au besoin, formule des avis qu'il soumet aux membres ainsi qu'aux réunions compétentes de l'UIT. En 2010, le Forum a été rebaptisé Forum mondial des politiques de télécommunication/technologies de l'information et de la communication (FMPT).

Conférence télégraphique et téléphonique

Des conférences administratives télégraphiques et téléphoniques ont été organisées pour entreprendre une révision partielle ou complète du *Règlement télégraphique* et du *Règlement téléphonique*.

Conférence mondiale des télécommunications internationales (CMTI)

Les conférences mondiales des télécommunications internationales sont organisées à la demande de la conférence de plénipotentiaires de l'UIT et sont habilitées à réviser le *Règlement des télécommunications internationales* (RTI), un traité international régissant la fourniture et l'exploitation des services publics de télécommunications, ainsi que les mécanismes de transport sous-jacents utilisés pour les fournir.

Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI)

Le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) était constitué de deux conférences parrainées par les Nations Unies sur l'information, la communication et, en termes généraux, la société de l'information. La Résolution 56/183 de l'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé le Sommet et confié à l'UIT le rôle de chef de file pour son organisation.

Phase de Genève: 10-12 décembre 2003

Les objectifs de la première phase (phase de Genève) étaient d'élaborer et d'encourager la déclaration d'intention affirmant clairement une volonté politique et de prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, en tenant compte des différents intérêts en jeu.

Phase de Tunis: 16-18 novembre 2005

Les objectifs de la seconde phase (phase de Tunis) étaient de mettre en œuvre le Plan d'action de Genève, d'aboutir à des solutions et de parvenir à des accords sur la gouvernance de l'Internet, les mécanismes de financement et de faciliter le suivi de la mise en œuvre des résultats des phases de Genève et de Tunis.

Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) – voir **Assemblées**